



CENTRE pour
l'INTÉGRATION
en MÉDITERRANÉE



Synthèse de l'atelier national sur la gestion de la demande en eau

- Tunis, 09-10 décembre 2015 -

Un atelier sur la gestion de la demande en eau (GDE) s'est déroulé les 09 et 10 décembre 2015 à l'hôtel Ramada Plaza à Gammarth (Banlieue Nord de Tunis). Cet atelier était organisé par le Bureau de Planification des Equilibres Hydrauliques (BPEH) du Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche (MARHP) avec l'appui de l'AFD et du Centre de Marseille pour l'Intégration en Méditerranée (CMI) et avec la collaboration du Plan Bleu.

L'objectif de l'atelier était d'apporter, en s'appuyant sur les réflexions menées dans le cadre du programme du CMI sur la gestion de la demande en eau, une contribution aux réflexions stratégiques ou aux projets en cours en Tunisie. Il devait déboucher sur des propositions opérationnelles visant à améliorer la gestion de la demande et des ressources en eau en Tunisie, dans le cadre de la préparation du nouveau code de l'eau, et des stratégies et programmes nationaux en cours, avec une attention particulière portée aux eaux souterraines et à leur environnement.

Cet atelier a réuni plus de 70 participants représentant les ministères et les entreprises publiques concernés, les représentations régionales du MARHP (les Commissariats Régionaux au Développement Agricole –CRDA-), les associations des usagers de l'eau (les Groupements de Développement Agricole –GDA-), ainsi que les chercheurs et les bailleurs de fonds du secteur de l'eau.

La Tunisie est caractérisée par une grande diversité climatique allant d'un climat méditerranéen au Nord à un climat désertique au Sud. Les eaux de surface mobilisables sont concentrées plutôt dans le Nord de la Tunisie, alors que le Centre et surtout le Sud recèlent des réserves principalement en eaux souterraines mobilisables qu'il s'agisse des nappes profondes faiblement renouvelables ou des nappes phréatiques souvent surexploitées et dont la qualité se dégrade progressivement (salinisation et pollution).

Depuis quelques décennies, la Tunisie s'est engagée dans une politique active de développement de ses infrastructures hydrauliques intégrant grands barrages, barrages collinaires, lacs collinaires, puits de surface équipés et forages. Un important système de transfert des eaux depuis les zones excédentaires (principalement le Nord) vers les zones déficitaires a été mis en place. L'infrastructure existante exploite 90 % des ressources en eau mobilisables et l'objectif est d'atteindre 95 %.

Le déficit ressources-besoins, qui s'accuse d'une année à l'autre, pousse vers un recours accru aux eaux non conventionnelles (eaux saumâtres et marines à dessaler, eaux usées traitées).

Cette stratégie d'augmentation de l'offre en eau a montré ses limites et ne répond plus complètement aux besoins en quantité et en qualité. Les conflits d'usage et la dégradation écologique des systèmes aquatiques en sont la parfaite illustration. Consciente de ces défis, depuis au moins une quinzaine d'années (Programmes PISEAU), la Tunisie tente d'évoluer progressivement d'une politique de gestion de l'offre vers une politique de gestion de la demande en développant en particulier:

- La mise au point de systèmes de tarification adaptés permettant le recouvrement des coûts et incitant à la valorisation de la ressource;
- Le développement de programmes d'économie d'eau;
- Le renforcement de la gestion participative avec les différents acteurs des systèmes d'eau;
- La protection des ressources en eau contre la pollution et la dégradation de leur qualité.

L'ouverture de l'atelier a été marquée par l'allocution du Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, prononcée par le Directeur Général du BPEH qui a évoqué la problématique de la mobilisation de la ressource, avec l'augmentation continue de l'offre sans se préoccuper véritablement de la gestion de la demande, ce qui a entraîné de nombreuses situations de prélèvements excessifs dans les nappes, contribuant ainsi à leur salinisation et à la dégradation de leur qualité. Le recours aux eaux non conventionnelles ne permettra pas, à lui seul, de compenser l'ensemble des déficits actuels et prévisionnels des ressources-besoins. Le représentant du Ministre a incité les participants à poursuivre la réflexion sur la gestion de la demande en eau pour influencer les études et programmes en cours. En conclusion, il a formulé l'espoir que les travaux de l'atelier puissent aboutir à des propositions opérationnelles visant à l'amélioration de la gestion de la demande en eau en Tunisie.

L'atelier a permis aux différents acteurs en présence de partager leur savoir au travers de présentations sur les instruments économiques de la GDE, sur les aspects théoriques de la gestion des eaux souterraines ainsi que sur des études de cas de pays méditerranéens, avant d'aborder le cas tunisien avec les axes stratégiques de la GDE en irrigation, les politiques de gestion des ressources en eau en vigueur et particulièrement celles des ressources en eau souterraines avec quelques exemples pour susciter les débats (le cas de la nappe de Bsissi et de la nappe côtière de l'Oasis de Gabès). Ces présentations ont été suivies de riches discussions qui ont permis de retenir les principaux sujets sur lesquels les travaux de groupes ont été entrepris le deuxième jour de l'atelier pour aboutir à des recommandations opérationnelles permettant l'établissement d'une feuille de route pour le développement de la politique de gestion des ressources en eau par la demande.

1. Les présentations: partage des connaissances et préparation des travaux de groupes

L'approche économique de la GDE a été traitée par Dominique Rojat, du Centre de Marseille pour l'Intégration en Méditerranée (CMI). Cette présentation a permis de préciser les termes économiques d'une ressource devenue rare, incitant à son économie (coûts, valeurs, prix, tarifs,

taxes, subventions, optimisation des investissements, efficacité, économie d'eau, valorisation des produits, ressources non conventionnelles, marchés et quotas de l'eau) pour conclure sur la contribution et le potentiel des instruments économiques pour la GDE.

Sébastien Loubier de l'Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA – France) a présenté une contribution collective sur les aspects théoriques de la gestion des eaux souterraines: le contexte de surexploitation des nappes, les approches théoriques de la gestion, l'efficacité des politiques de gestion, pour conclure sur la nécessité de définir les frontières du système dont la perception doit être facilitée pour les usagers, la combinaison dans le temps des régularisations, des sanctions, des contrôles et des incitations ainsi que les principes de base de l'économie institutionnelle (l'approche ostromienne des biens communs).

Marielle Montginoul de l'IRSTEA a axé son exposé sur plusieurs études de cas de gestion des nappes souterraines : la nappe du Roussillon (France), la nappe de la Mancha (Espagne), le bassin du Souss Massa (Maroc), la nappe de Bsissi (Tunisie) et le bassin hydrogéologique d'Azraq (Jordanie). Ces études de cas ont permis de tirer quelques enseignements sur les contraintes de gestion et les différentes solutions qui ont permis d'aboutir à une gestion maîtrisée quand cela a été possible.

Les exposés qui ont suivi ont permis de faire le point sur le cas de la Tunisie:

- Abdelhamid Mnajja de la Direction Générale du Génie Rural et de l'Exploitation des Eaux (DG/GREE) a passé en revue les axes stratégiques pour la GDE en irrigation. Après avoir décrit l'état du secteur irrigué et son fort développement (qui est passé de 60.000 ha dans les années 1960 à 425.000 ha en 2014, soit 8% de la SAU, 40% de la production agricole et une utilisation de 80% des ressources en eau mobilisables), il a abordé les objectifs de l'amélioration de la gestion de l'irrigation : amélioration de l'efficacité des réseaux collectifs et du système à la parcelle, mise en place d'une tarification adéquate, participation plus active des usagers, recharge des nappes phréatiques, réutilisation des eaux usées traitées (EUT) en irrigation, protection de la ressource contre la pollution. Mais les contraintes du secteur irrigué demeurent importantes malgré les efforts fournis (ressource en eau limitée et de qualité médiocre, surexploitation des nappes, EUT posant des problèmes de qualité et de fiabilité, fort risque de salinisation des sols, vétusté des réseaux, gestion des Groupements de Développement Agricole (GDA) de plus en plus déficiente depuis 2011 à cause de la faiblesse de l'encadrement des structures régionales du MARHP).
- Abderrazak Souissi (DG/BPEH) a présenté le Programme d'Appui aux politiques publiques de gestion des ressources en eau pour le développement rural et agricole (PAPS-Eau) dont les objectifs sont d'assurer un accès à l'eau à tous les utilisateurs et appuyer la préservation de la ressource ainsi que la gestion de la demande en promouvant une approche systémique ou intégrée. Les résultats attendus de ce Programme sont les suivants:
 - ✓ Les ressources en eau conventionnelles sont mieux gérées;
 - ✓ La gestion de l'eau sur les parcelles agricoles est améliorée;
 - ✓ Les performances des GDA sont améliorées;
 - ✓ La lutte contre la pollution des eaux est renforcée.

- Le représentant de la Direction Générale des Ressources en Eau (DG/RE, excusé) devait présenter la nouvelle vision de la gestion des ressources en eau souterraines avec les problématiques rencontrées et les solutions mises en œuvre. L'un des organisateurs de l'atelier, Néjib Saâdoun (SCET-TUNISIE) a présenté l'exposé. Il en ressort que sur les 146.000 puits de surface recensés, 15.000 sont considérés comme illicites, sur les 17.000 forages recensés, 8.000 (soit presque 50%) sont illicites. Les volumes d'exhaure sont mal appréciés et les campagnes d'électrification des forages pourraient contribuer à mieux cerner ces volumes. Quoiqu'il en soit, il y a une nécessité d'actualiser les bilans hydriques des aquifères qui datent souvent de 2010 ou 2005. Le problème est plus grave pour l'évolution de la qualité qui n'est que peu suivie, les alarmes n'étant actionnées que quand le point de non retour est atteint. Pour une meilleure maîtrise de la gestion de ces aquifères la DGRE souhaite recourir à différents mécanismes:
 - ✓ Techniques: recharge artificielle, infiltration autochtone favorisée;
 - ✓ Juridiques et Institutionnels: Code des Eaux, Gouvernance de l'eau, Police des eaux, Tribunal de l'eau. La domanialité de la ressource est imprescriptible;
 - ✓ Economiques: productivité de l'eau, eau virtuelle, veiller à la valorisation maximale du m³ d'eau;
 - ✓ Gestion socio-économique: concertée surtout avec la multiplication des acteurs. Favoriser l'associatif pour une autogestion de la ressource;
 - ✓ Environnementaux: protection contre la pollution et la dégradation de la qualité.

- L'exposé suivant a porté sur la gestion de la ressource en eaux souterraines (nappes et aquifères) comme biens communs ; la présentation a été effectuée par Néjib Saâdoun (SCET-TUNISIE), suite à l'étude financée par l'AFD sur le cas d'une nappe gérée de façon associative en correspondance avec les principes d'Ostrom (Etude BRLi/SCET-TUNISIE) et qui est demeurée un cas unique en Tunisie. A partir d'un constat de surexploitation de la nappe de Gabès Nord, superposée à la nappe profonde de la Djefara, un périmètre d'interdiction a été créé par décret en 1987. Une réflexion autour de la mise en œuvre d'une gestion concertée a émergé et a permis la création d'un GDA intitulé "Groupement pour le Développement, la Surveillance et l'Exploitation de la Nappe de Bsissi – Oued El Akarit". Cette association a pour fonction, entre autres, de surveiller les consommations d'eau des usagers en contrôlant les débits de pompage alloués et de suivre le niveau piézométrique de la nappe. Le conseil d'administration du GDA est devenu l'interlocuteur et le porte parole des exploitants et le défenseur de leurs intérêts auprès des autorités régionales ; il a joué un rôle clé dans les mesures de gestion et d'incitation prises sur le périmètre : bouchage des forages illicites, remplacement des forages vétustes, électrification des forages, octroi des subventions pour les installations d'économie d'eau à la parcelle. Ce cas qui demeure unique mérite d'être mieux analysé socio-économiquement pour essayer de le dupliquer.

- Le dernier exposé de la journée, présenté par Brahim Abidi (CRDA Gabès), a porté sur la gestion des aquifères côtiers de l'Oasis de Gabès et les résultats relatifs à la GDE en irrigation, opération qui bénéficie d'un projet financé par le FFEM. L'objectif du projet est l'amélioration de la gestion des ressources en eau souterraines de la région de Gabès en prenant en compte les besoins des activités socio-économiques et la préservation durable des

écosystèmes. La démarche est intégrée et se focalise sur la gestion globale des ressources en eau souterraines. La consommation en eau pour les besoins agricoles a été suivie entre 1984 et 2011 en ayant recours à l'imagerie satellitaire pour préciser les superficies mises en culture, leurs assolements et les volumes d'exhaure des forages, en complément aux enquêtes socio-économiques réalisées sur le terrain. Une valorisation économique du m³ d'eau a été estimée mais gagnerait à être analysée de façon plus approfondie. Les exploitants souhaitent une augmentation des tours d'eau, une amélioration globale de l'offre et un meilleur encadrement sur les exploitations. Les recommandations tirées de cette expérience peuvent se résumer à:

- ✓ Un renforcement des programmes d'information/sensibilisation des exploitants particulièrement pour la gestion associative et la gouvernance communautaire;
- ✓ Un renforcement des capacités des GDA;
- ✓ Un renforcement des programmes et des actions d'économie d'eau et leur généralisation (pratiques d'irrigation, choix variétal orienté vers des cultures peu consommatrices en eau, plus tolérantes aux sels et ayant un niveau de valorisation élevé);
- ✓ Surveillance des nappes et ce avec l'aide de la société civile.

Les débats qui ont suivi chacune des présentations ont été riches et ont permis de préciser certaines notions de la GDE et la problématique vécue en Tunisie surtout à travers l'exploitation des eaux souterraines pour le développement de l'irrigation. Les idées fortes ressortant de ces échanges peuvent se résumer ainsi:

- L'agriculture, comme activité économique primaire nécessite la continuité du soutien des pouvoirs publics par le biais de subventions bien ciblées;
- Il est nécessaire de combiner judicieusement les instruments de la GDE (gestion associative, subventions de l'Etat, aspects tarifaires), aucun instrument ne doit être pris isolément;
- Préserver une nappe doit comprendre, au-delà de la maîtrise quantitative, sa protection contre la pollution et la salinisation au risque de voir son utilisation abandonnée;
- Pour la gouvernance de l'eau au niveau régional et local, les CRDA ont-ils les moyens de suivre et d'encadrer les GDA? Faut-il déléguer ce rôle à un acteur intermédiaire (Fédération de GDA ou regroupements de GDA)?
- Il conviendrait de procéder à une analyse fine des facteurs de réussite et d'échec des GDA afin de contribuer à leur pérennisation;
- Le mauvais recouvrement des factures émises par les CRDA aux GDA et par les GDA à leurs adhérents a pour effet immédiat de rogner sur les budgets d'entretien et de maintenance des infrastructures et par conséquent sur les rendements des réseaux;
- Pour contribuer à la diminution de la pression sur les ressources naturelles (et notamment les ressources en eau), il est nécessaire de créer d'autres sources de revenus pour les usagers de la ressource;
- Pour gérer un bien commun, il est indispensable de fédérer les usagers autour d'un intérêt commun que doivent s'approprier ces derniers;
- La politique menée par l'Etat depuis les années 1990 avec l'encouragement de la culture irriguée doit être compatible avec l'objectif de la préservation durable d'une ressource en

eau. Cet objectif n'a pas été suffisamment expliqué aux usagers pour obtenir leur adhésion totale.

2. Analyse des présentations et des discussions de la première journée: préparation des points à développer lors de la deuxième journée.

Les débats qui ont suivi les différentes présentations ont fait émerger cinq thèmes qui ont été développés en fin de première journée en séance plénière.

- **Le premier thème** a porté sur la façon de généraliser le modèle de Bsissi et notamment comment reproduire les facteurs sociaux de réussite;
- **Le second thème** a abordé la gouvernance locale de l'eau (régionalisation, décentralisation). Quels appuis pour les GDA dans leur fonction de gestion des périmètres irrigués? Quelle autonomie?
- **Le troisième thème** est relatif au système tarifaire: quel est le système capable de garantir un équilibre entre usagers et gestionnaires?
- **Le quatrième thème** portait sur les moyens d'améliorer le programme national d'économie d'eau en irrigation existant (PNEEI), de mieux valoriser la production agricole de l'eau et d'optimiser économiquement l'usage de l'eau;
- **Le cinquième thème** concernait la définition des outils et les méthodes de prévention et d'anticipation des problèmes de dégradation de la ressource et de l'environnement ainsi que les mesures à mettre en œuvre pour préciser les limites de la ressource et des usagers.

En vue des travaux de groupes du deuxième jour, il a été convenu de répartir les participants en cinq groupes, correspondant à chacun de ces cinq thèmes.

3. Les travaux de groupes du deuxième jour: échanges sur les recommandations pour une stratégie de la GDE en irrigation en Tunisie

Le matin du deuxième jour, chaque groupe s'est réuni durant 1H30mn pour rédiger entre trois et cinq mesures faisables, concrètes et applicables à court ou moyen terme sur le thème traité par le groupe.

Une séance plénière a permis la restitution des travaux des groupes pour aboutir à un "catalogue de mesures" consolidé. Puis les participants se sont de nouveau répartis pour une deuxième session en cinq groupes recomposés (chaque nouveau groupe comprenant des représentants de chacun des groupes précédents) avec un cahier des charges consistant à partir de ce "catalogue" pour sélectionner des priorités et préciser une ligne directrice et un programme cohérent traduisant le sens des mesures choisies et formulant leur contribution à la GDE. Ces programmes ont été restitués en plénière et une synthèse générale en a été effectuée pour clôturer l'atelier en tenant compte de l'ensemble des recommandations formulées.

La première session des travaux de groupes, portant sur les différentes thématiques retenues la veille, a abouti aux conclusions suivantes pour chacune des cinq thématiques :

1. **Thématique 1: "Dupliquer Bsissi":** le cas de Bsissi est resté un cas unique en Tunisie malgré les résultats positifs observés. Une étude socio-économique permettra de se fixer sur les raisons de cette réussite. En décortiquant les résultants de cette étude, il serait possible de déterminer les actions permettant cette duplication dans des délais relativement courts et qui se répartissent en:
 - ✓ **Actions législatives:** rendre obligatoire la gestion associative des puits ou forages privés, créer une direction institutionnelle, définir les droits et les obligations ;
 - ✓ **Actions de communication:** Faire connaître Bsissi, lancer un dialogue multi-acteurs ;
 - ✓ **Actions de connaissance des nappes/périmètres:** les frontières, les usagers, la ressource ;
 - ✓ **Pérennisation des GDA des nappes:** étudier les actions sociales, les actions commerciales ainsi que les compétences et les technologies de l'information pour l'optimisation de la connaissance de la ressource et des usages.

2. **Thématique 2:** Gouvernance locale de l'eau: dans la perspective de la nouvelle constitution du pays en vigueur depuis 2014 et instituant la communalisation du territoire et la régionalisation des décisions, il est suggéré par le groupe de :
 - ✓ Réaliser une revue institutionnelle et juridique des GDA et du Comité Régional des Organisations Professionnelles (CROP) : quels périmètres d'action recouvrent leurs statuts, quelles perspectives d'évolution pour s'appuyer sur ces structures, et les faire évoluer afin de consolider la gouvernance locale. Notamment, comment favoriser la professionnalisation des GDA ;
 - ✓ Mettre en place une structure de fédération (régionale) des GDA, visant à mutualiser des moyens techniques et de gouvernance. Dans le même mouvement, mettre en place une décentralisation de la SONEDE, qui est certes déconcentrée, mais non décentralisée (ce qui supposerait renforcer le pouvoir d'autonomie et la gouvernance participative par région) ;
 - ✓ Mettre en place un programme d'information, d'éducation et de communication impliquant les médias et les GDA ;
 - ✓ Développer une approche de coaching et d'accompagnement des GDA. L'approche accompagnera un programme d'investissement, de façon à rester concrète et à s'appliquer aux différentes étapes de la gestion d'un projet ;
 - ✓ Mettre en place un fonds de financement des GDA abondé par l'Etat, les banques, les bailleurs de fonds et la tarification à l'image du Spécial de Développement Agricole (FOSDA) ;
 - ✓ Appuyer les GDA pour le recrutement des directeurs techniques.

3. **Thématique 3:** Système tarifaire: une mise à plat du système tarifaire en vigueur actuellement est à effectuer et devra:

- ✓ Définir les coûts par périmètre (investissement, exploitation et maintenance, renouvellement) et diffuser l'information aux usagers ;
- ✓ Fixer les objectifs de la tarification (taux de couverture des coûts par les tarifs) ;
- ✓ Fixer le système tarifaire (non linéaire) : donner de l'importance à la partie fixe, tarification progressive par tranche basée sur la consommation d'un hectare assolé selon la planification d'un périmètre irrigué ;
- ✓ Refondre totalement le système de recouvrement (règles et procédures de recouvrement pour garantir leur recouvrement total) ;
- ✓ Appliquer rigoureusement les textes (actuels et futurs) régissant les GDA, les CRDA ainsi que les textes applicatifs du futur Code de l'Eau.

4. **Thématique 4:** Amélioration du Programme National de l'Economie d'eau en irrigation (PNEEI): cette thématique anticipe les résultats de l'évaluation du programme d'économie d'eau à la parcelle (initié depuis 1995), en cours dans le cadre PAPS-Eau ; il est recommandé de combiner des mesures dans les domaines suivants :

- ✓ la communication et l'information des usagers sur les enjeux d'économie d'eau : publicité, introduction dans les programmes scolaires,... ;
- ✓ la promotion du recyclage des eaux grises dans les bâtiments (développement des systèmes de double canalisation) ;
- ✓ le renforcement et le contrôle des forages et prises illicites ;
- ✓ l'économie de l'eau dans les systèmes d'irrigation, à travers (i) l'amélioration de l'efficacité des réseaux, (ii) l'amélioration de l'efficacité des techniques d'irrigation et de drainage, et (iii) le développement d'un dispositif de conseil technique et économique au profit des exploitations dans les périmètres irrigués ;

Ces mesures sont complémentaires au développement de l'offre par la mobilisation des eaux non conventionnelles (EUT, dessalement) et à la préservation de la qualité de la ressource.

5. **Thématique 5:** Lutte contre la dégradation de la ressource: Les nappes et les cours d'eau souffrent de plusieurs problèmes dont la dégradation de la ressource et de l'environnement dus essentiellement à l'absence de l'assainissement des eaux usées des ménages ruraux qui bénéficient du branchement individuel en eau potable, de l'utilisation de plus en plus importante des engrais, de salinisation des sols et pour certaines nappes notamment côtières d'une surexploitation de la ressource qui a conduit à la détérioration de sa qualité et à une situation irréversible. Le groupe de travail a non seulement souhaité identifier des mesures susceptibles de restaurer les états qualitatifs et quantitatifs de l'eau et de l'environnement mais également que ces mesures puissent servir en prévention de la dégradation des milieux toujours en bon état aujourd'hui. Ce groupe s'est clairement placé dans l'optique de mieux connaître pour mieux gérer aujourd'hui mais aussi demain. Il devient par conséquent urgent de :

- ✓ Renforcer les réseaux de surveillance qualitative, quantitative et environnementale. Réaliser un état des lieux et revoir les zonages d'autorisation / interdiction de forages et revoir si nécessaire les niveaux administratifs auxquels ces décisions sont prises pour éviter les pressions sociales de la part des irrigants. Ceci suppose de mobiliser

efficacement les moyens nécessaires voire de les accroître pour atteindre les objectifs visés ;

- ✓ Développer les outils de gestion des nappes pour aider à la décision avec les cartes de vulnérabilité partagés entre les différentes parties prenantes ;
- ✓ Mise en œuvre effective des résultats, des études et des décisions ;
- ✓ Améliorer le processus d'autorisations d'exploitation de la ressource en intégrant les indicateurs environnementaux ;
- ✓ Renforcer les capacités et les échanges de savoir-faire ;
- ✓ Renforcer la mise en œuvre du contrôle des foreurs conformément à la législation en vigueur. Trouver les incitations ainsi que les clauses environnementales à introduire dans les cahiers des charges des marchés publics ;
- ✓ Développer l'évaluation économique des activités en lien avec l'environnement (services éco-systémiques) et promouvoir les alternatives à l'utilisation de la ressource et/ou aux activités agricoles (pour protéger la ressource).

Après la consolidation de l'ensemble de ces mesures sous forme d'un "catalogue", les groupes recomposés ont travaillé sur la formulation d'un programme concret et cohérent, à partir de quelques mesures sélectionnées à la fois pour leur caractère prioritaire et pour leur faisabilité.

La synthèse de cette deuxième session des travaux de groupes est résumée ci-après sous l'intitulé: **"Un nouveau contrat social de l'eau?"** en Tunisie:

1. Un besoin d'un transfert généralisé de connaissances, entre secteurs, entre expériences pilotes, entre usagers et même entre générations: **"la Tunisie va prendre un virage, il faut un processus d'échanges généralisé"**.
2. Une unanimité pour chercher à étendre les principes et les conditions de mise en œuvre de l'expérience de Bsissi: **"capitaliser les cas pilotes"**.
3. **Une Mise à plat générale du système de tarification, perception, recouvrement dans le domaine agricole.**
4. Une Optimisation de l'utilisation de l'eau: **utilisation efficiente, alternatives à l'usage agricole, conseils,...**
5. Deux outils semblent émerger en particulier: **un fonds de financement, et une fédération des GDA pour la mutualisation.**
6. Le principe d'un nouveau contrat entre usagers de l'eau et l'Etat: d'un côté **structuration, recouvrement amélioré, professionnalisation, regroupement et mutualisation, organisation de la concertation**, de l'autre **appui financier, technique, institutionnel.**

4. Conclusions

Le discours de clôture de l'atelier par le Chef de Cabinet du Ministre de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche a été prononcé par le Directeur Général du BPEH.

Après avoir remercié les participants et les organisateurs de l'atelier pour le travail collectif accompli, et s'être félicité du moment de sa tenue (réflexions sur la stratégie de décentralisation des décisions

en matière de GDE et sur le développement futur du secteur agricole), le Chef de Cabinet a mis en exergue la pertinence de ses recommandations, notamment pour ce qui concerne le meilleur usage de l'eau pour veiller à l'économiser et mieux la valoriser, la capitalisation des cas pilotes (exemple de Bsissi), et une meilleure connaissance de l'exploitation des ressources en eaux souterraines afin d'anticiper et de prévenir leur dégradation. Il a souligné l'importance de la tarification de l'eau et de sa valorisation ainsi que la question de l'appui aux GDA dans la perspective d'une gestion locale de l'eau.

Il a estimé que les conclusions de l'atelier sont riches de perspectives et précieuses pour l'avenir, et il a assuré que le Ministère veillera à leur diffusion afin que les responsables concernés puissent les prendre en considération dans le cadre des évaluations et des exercices de planification et de réglementation à conduire en vue des réformes à mettre en place du secteur de l'eau.

Il a réitéré le souhait du Ministère de partager les enjeux et les connaissances des pratiques de GDE au plan régional, en liaison avec les organisateurs de l'atelier.

L'atelier national sur la gestion de la demande en eau a permis de capitaliser sur les expériences menées dans le bassin méditerranéen et en Tunisie et de favoriser une réflexion collective autour de cet enjeu complexe. Le travail des différents groupes a été riche et fructueux et la restitution en fin d'atelier a permis de formuler une feuille de route avec des propositions concrètes et cohérentes formulées pour leur caractère prioritaire et en raison de leur faisabilité affirmée.

Ces propositions ont été confirmées par le discours de clôture de l'atelier qui a pris l'engagement du Ministère en charge de l'agriculture d'aider à leur concrétisation dans les évaluations et les exercices de planification et de réglementation à conduire en vue des prochaines réformes à conduire pour la gestion future de la production agricole dans le secteur irrigué






Les présentations faites au cours de l'atelier et le rapport de synthèse de celui-ci seront mises en ligne sur le site du CMI.

5. Annexes

Annexe 1 : Programme de l'atelier

Annexe 2 : Liste des participants (document séparé)

Annexe 1: Programme de l'atelier

|      | | | |
|--|--|---------------|---|
| Atelier national sur la gestion de la demande en eau -Tunis, 09-10 Décembre 2015- | | | |
| Jour 1 | | Jour 2 | |
| 8H00 | Accueil des participants et inscriptions | | |
| 8H30 | Ouverture officielle Présentation de l'atelier | 8H30 | Répartition des participants en groupes de travail et consignes pour les travaux de groupes |
| 9H00 | "Instruments économiques de la GDE" par D. ROJAT (AFD-CMI) | 9H00 | Travaux de groupes: réflexions sur les instruments de GDE à mettre en place ou à améliorer en Tunisie |
| 9H35 | "Gestion des eaux souterraines, aspects théoriques" par S. LOUBIER (IRSTEA) | | |
| 10H10 | Pause Café | 10H30 | Pause Café |
| 10H40 | "Gestion des eaux souterraines, études de cas" par M. MONTGINOUL (IRSTEA) | 11H00 | Restitution des travaux de groupes |
| 11H15 | "Axes stratégiques pour la gestion de la demande en eau en irrigation" par la DGGREE (A. MNAJJA) | | |
| 11H40 | "Présentation du Programme d'Appui aux politiques publiques de gestion des ressources en eau pour le développement rural et agricole (PAPS-Eau)" par A. SOUISSI (BPEH) | | |
| 12H00 | Déjeuner | 12H00 | Déjeuner |
| 13H30 | Session "Gestion des nappes" "Pour une nouvelle vision de la gestion des ressources en eau souterraines en Tunisie: Gestion concertée des nappes souterraines: Problématiques et solutions" par A. BEN GSIM (DGRE) "Gestion des ressources en eaux souterraines (nappes et aquifères) comme biens communs: Cas de la Tunisie" par N. SAADOUN (SCET-TUNISIE) "Gestion des aquifères côtiers de l'Oasis de Gabès: présentation des résultats relatifs à la demande en eau en agriculture" par B. ABIDI (CRDA Gabès) | 14H00 | Synthèse des travaux et éléments d'une feuille de route |
| 15H00 | Echanges avec la salle | | |
| 15H30 | Pause Café | 15H30 | Pause Café |
| 15H50 | Conclusions de la première journée | 16H00 | Conclusions et recommandations de l'atelier |
| | Présentation du programme de la deuxième journée | | Clôture de l'atelier |
| | Constitution des groupes de travail | | |